

LORFLAM
poêles & inserts



INFORMATIONS ET DÉSINFORMATIONS SUR LE CHAUFFAGE AU BOIS ET SON AVENIR : LORFLAM FAIT LE POINT

Le chauffage au bois domestique, une solution pertinente et d'avenir

Le chauffage au bois domestique est une source d'énergie renouvelable moderne, locale, efficace et économique. Présente chez près de 8 millions de foyers en France, elle couvre aujourd'hui 25% de la chaleur consommée par les Français. Ce qui fait de la France le premier marché européen du chauffage au bois.

Sur les 20 dernières années, les équipements ont beaucoup progressé grâce aux innovations des fabricants, au développement du label Flamme Verte et à l'évolution des réglementations française et européenne.

La profession mobilisée pour faire évoluer la réglementation

En juillet 2027 au plus tôt, le règlement « Ecodesign » va évoluer et les appareils commercialisés à partir de cette date devront répondre à de nouveaux critères de performance.

C'est un processus régulier d'amélioration continue : le précédent règlement Ecodesign 2022 a déjà fixé des règles communes à l'ensemble des appareils vendus en Europe, ayant dans l'ensemble permis d'écarter de la vente la moitié des appareils neufs mis sur le marché jusqu'alors. Aujourd'hui tous les produits LORFLAM répondent à ces exigences. Et nous participons avec la profession à leurs évolutions et travaillons déjà sur les prochaines innovations. De la conception à la commercialisation, ces processus peuvent prendre plusieurs années.

L'origine de la rumeur des restrictions d'usage des poêles à bois

Un projet de texte de révision de l'Ecodesign pour 2027 a été publié en janvier, puis rapidement retiré du processus de consultation. Il avançait des objectifs d'émissions et des moyens pour y parvenir qui ne permettaient pas aux différents acteurs d'envisager de pouvoir s'y conformer, suscitant une forte réaction de la filière au niveau européen.

C'est à partir de ce texte initial, dont la réécriture est en cours, qu'une rumeur sur l'interdiction du poêle à bois est apparue dans différents titres de presse, créant de l'incertitude pour les acheteurs ainsi que pour les utilisateurs possédant déjà un appareil, alors qu'il n'a jamais été question d'en interdire l'usage.

Si le parc actuel doit se renouveler (les foyers ouverts et les appareils plus de 20 ans, peu efficaces et très polluants, participent de manière disproportionnée à la pollution atmosphérique liée au chauffage au bois), une interdiction n'a jamais été à l'ordre du jour. En effet les futures réglementations ne concerneront que les appareils neufs vendus après la date d'entrée en vigueur. Donc après juillet 2027 au plus tôt.

Réaffirmer l'importance du chauffage au bois dans le mix énergétique

Chez LORFLAM, nous sommes convaincus que cette étape est une occasion de réaffirmer l'importance de la filière du chauffage au bois dans le mix énergétique français face à l'urgence climatique. Rappelons que cette énergie est aujourd'hui moins carbonée que l'électricité, même en France, et que des forêts gérées durablement ne sont pas délocalisables, faisant vivre toute une chaîne d'acteurs locaux. Nous sommes également fiers d'appartenir à une filière restée en grande majorité française ou européenne dans la conception et la fabrication.

Les produits aujourd'hui commercialisés ont déjà énormément évolués, et continueront à l'avenir à se perfectionner. La professionnalisation du métier d'installateur, la sensibilisation des utilisateurs sur la bonne gestion du bois et la bonne utilisation de leur produit assureront la pérennité de la filière, pour continuer à offrir une solution de chauffage au plus près des besoins de chacun.